



## ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 04 novembre 2024 présentée par la société MILLET ET FILS à VIERZON 18100 – la Giraudière route de Tours, sollicitant l'occupation du domaine public le **11 novembre 2024 au 10 février 2025 pour des travaux de terrassement pour le déploiement de la fibre.**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

### ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés au, **Le Verniller**, à La Chapelle Saint Ursin, le stationnement sera interdit au droit des travaux, la circulation sera interdite ou alternée suivant les besoins de l'entreprise. **Les lieux devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.**

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :  
- au commissaire de la Police Nationale de Bourges,  
- au service de la police municipale,  
- au demandeur,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 06 novembre 2024

le maire-adjoint

Alain THOMAS



✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 07/11/2024**







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : moreau Prénom : .....

Dénomination : ETS MILLET ET FILS Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : LA Giraudière Rte de Tours

Code postal 18100 Localité : Vierzon Pays : FRANCE

Téléphone 0755822422 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : m.moreau@millet18.com

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : le Verniller,

Code postal 18570 Localité : La Chapelle-Saint-Ursin

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : travaux de terrassement pour le déploiement de la fibre

Date prévue de début des travaux : 11/11/2024

Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 11/11/2024

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

#### Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 3

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone : ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Vierzon

Le : 04/11/2024

Nom : MOREAU ..... Prénom : MATTEO ..... Qualité : .....



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">2.316106 47.045066 2.316051 47.045139 2.316065 47.045168 2.316219 47.045211 2.31625 47.045204 2.316342 47.045105 2.316375 47.045066 2.316261 47.04502 2.316257 47.045025 2.316255 47.045021 2.314743 47.044506 2.314684 47.044486 2.314626 47.044566 2.316106 47.045066</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

